

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

N° d'ordre : DEL 34-09-2023

Objet de la délibération :

NON DENOMINATION D'UN NOM DE RUE

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Votants : 23

Date de la convocation :

18/09/2023

Date de publication en ligne :

02/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : Jean-François SIRET, Jean-François DELARUE, Clarisse CHALARD, Daniel COQUELLE, Béatrice HONDARRAGUE, Christiane CHILLAN, Francine JACQUET, Sylvie DESAGE, Sindy ABGUILLERM, Arnaud JULIEN, Estelle THIERCELIN, Adeline LE, Tristan PIOLI, Laurence ROQUES, Francine BERTRAND, Jean-Marc BENTOURE, Thierry GUEFFIER, Gaëlle LAME, Steven AUBOIS.

Absents excusés : Claire AGUILLON qui donne pouvoir à Jean-François SIRET, Laurent ALLEAUME qui donne pouvoir à Béatrice HONDARRAGUE, Alain LELARGE qui donne pouvoir à Jean-François DELARUE, Thierry PARNOT qui donne pouvoir à Daniel COQUELLE

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Tristan PIOLI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité d'attribuer des dénominations aux voies et lieux publics qui en sont dénués afin de faciliter le repérage au sein de la commune d'Ablis,

CONSIDERANT la demande du département des Yvelines de donner une adresse à la future maison médicale départementale,

Entendu l'exposé présenté par Monsieur Jean-François DELARUE,

CONSIDERANT le débat au sein de l'assemblée délibérante sur l'utilité de la création de la dénomination « Place du Petit Poirier », qui permettrait l'accès à la future maison médicale, sachant qu'il semblerait que le n° 5 rue du Petit Poirier soit disponible,

Entendu la proposition de M. le Maire de procéder à une vérification, puis de numéroter prioritairement par le chiffre 5, Rue du Petit Poirier, la future maison médicale, si ce numéro est disponible, et le cas échéant, de faire voter l'assemblée sur la dénomination Place du Petit Poirier, si le numéro est déjà attribué,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

ACCEPTÉ SOUS CONDITIONS DE VERIFICATION de dénommer « Place du Petit Poirier », la place entre les rues du Petit Poirier et Jean Monnet, qui permettra l'accès à la future maison médicale,

PRECISE que sa délibération sera sans effet et automatiquement abrogée, si le numéro 5 rue du Petit Poirier est disponible.

Fait à ABLIS, le 28/09/2023

Le Maire,

Jean-François SIRET



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.